

Réunion de la commission Agriculture du 2 juillet 2013 à Saint-Laurent-Blangy

Compte-rendu version provisoire

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu
Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

La réunion démarre à 16 h 45.

Mots introductifs

Jean-Louis Carlier, directeur du projet RTE, remercie les participants pour leur présence. Il passe la parole à Claude Chardonnet pour le déroulé de la réunion.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, demande si la commission a des remarques sur le compte-rendu de la réunion précédente. Elle présente les différents points à l'ordre du jour : le choix du corridor Est effectué lors de la réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC) du 10 juin 2013 ; la recherche du fuseau de moindre impact ; la création des groupes de travail pour aborder certains sujets, tels que le cahier des charges pour les diagnostics électriques et le cas échéant pour les travaux à réaliser, les études sanitaires et zootechniques, le cahier des charges pour l'étude hydraulique ; dernier point à l'ordre du jour, l'organisation d'une visite à la ferme-témoin.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), soulève une question de méthode, avant de démarrer la réunion : il rappelle que la commission a adopté dès le départ une feuille de route sur son fonctionnement courant, et cite une phrase à propos de laquelle il aurait une suggestion à faire : « ses travaux font l'objet de communication vers le public après l'accord de l'ensemble des membres sur le contenu et le moment de le faire ». Il suggérerait que soit ajoutée la phrase suivante si la commission est d'accord : « Ceci s'applique également aux intervenants extérieurs sollicités par la commission ». Il y a eu en effet des exemples récents où des membres d'une commission ont fait des déclarations dans la presse, alors que cela n'était pas convenu.

Jean-Louis Carlier confirme que la précision est importante ; dans le journal de la Voix du Nord, un tout récent article sur Mons-en-Pévèle raconte que le conseil municipal, qui souhaitait partager l'information sur le choix du corridor Est, a vu quelqu'un brandir la carte des propositions de fuseaux qui avait été distribuée en commission Paysages le matin même. Ceci a entraîné une certaine effervescence, d'où l'importance de bien considérer les cartes ou autres documents transmis, comme des documents de travail réservés à la commission dans un premier temps.

Le choix du corridor Est le 10 juin 2013

Jean-Louis Carlier explique que l'ILC s'est réunie le 10 juin pour choisir un corridor, en se fondant sur un dossier constitué à partir des différentes études et des travaux menés dans les commissions thématiques, auxquels s'ajoutent les données de Dominique Merlin du bureau d'étude Environnement (milieu physique, habitat, infrastructures existantes ou en projet). Il indique que ce dossier est disponible sur le site du projet et qu'un exemplaire papier peut être aussi envoyé par la Poste sur demande.

Cf. Annexe 2 : méthodologie

Il rappelle que l'ILC est présidée par le préfet coordonnateur de la région Nord Pas-de-Calais, qui a délégué sa présence à son secrétaire général adjoint, Eric Azoulay. Il précise que 80 membres étaient invités, à savoir tous les élus locaux concernés dans l'aire d'étude, les présidents d'intercommunalités, les présidents des deux Conseils généraux, le président de Conseil régional, les gestionnaires d'autres infrastructures (DIR, SANEF, VNF, ERDF, GRDF, GRT Gaz, etc....) et aussi tous les acteurs institutionnels, socio-économiques comme la Chambre d'agriculture, la CCI et des associations représentatives. Il indique que sur les 25 membres présents, 17 se sont prononcés à main levée pour le corridor Est, 1 membre pour le corridor Ouest et 5 membres se sont abstenus.

Jean-Louis Carlier explique que l'étape qui s'engage maintenant consiste à définir le fuseau de moindre impact, grâce au travail des commissions et aux études qui se poursuivent et s'affinent. Une réunion en inter-commissions est prévue en novembre 2013.

L'ILC se réunira mi-décembre 2013 pour arrêter le fuseau de moindre impact (FMI), mais il indique que la concertation ne s'arrêtera pas à ce moment-là, puisque l'étape suivante sera la recherche du « tracé de moindre impact » pendant le premier et deuxième trimestre 2014. L'enquête publique est planifiée fin 2014, la Déclaration d'Utilité Publique en 2015 et la construction de la nouvelle ligne en 2016-2017 (le démontage de la ligne existante étant prévu juste après).

Il ajoute que la nouveauté est la mise en place des ateliers participatifs. L'objectif de ces ateliers est de recueillir le vécu du territoire, la vision, le ressenti des riverains par rapport à la ligne électrique existante ou future. Ces ateliers seront organisés dans les différents secteurs du corridor Est (six sont prévus) et réuniront 15 à 20 citoyens, y compris des exploitants agricoles. Ils seront animés par un bureau de sociologie, le CRESGE (Centre de recherches économiques, sociologiques et de Gestion).

Deux ateliers sont prévus dans la Pévèle: l'un réunira des habitants à proximité des fuseaux passant à l'Est de la butte de Mons-en-Pévèle (Mons-en-Pévèle, Faumont, Bersée, Mérignies, Tourmignies et les environs du poste d'Avelin); l'autre réunira des habitants à proximité des fuseaux passant à l'Ouest de la butte de Mons-en-Pévèle (Mons-en-Pévèle, Attiches, Tourmignies et les abords du poste d'Avelin). Ces deux premiers ateliers travailleront en liaison étroite, avec un échange de leurs travaux et au moins une réunion en commun.

Un autre atelier est prévu à Moncheaux.

Un quatrième atelier est prévu pour les communes de Leforest et Evin-Malmaison.

Un cinquième pour les communes de Courcelles, Flers en Escrebieux et Auby.

Un sixième dans l'Arrageois sur les communes de Neuvireuil, Izel-lès-Equerchin et Quiéry-la-Motte.

Jean-Louis Carlier précise qu'en termes de calendrier, les ateliers participatifs démarreront mi-septembre et qu'au moins deux ou trois réunions sont envisagées d'ici décembre 2013. Les ateliers pourront néanmoins se réunir davantage en fonction des souhaits émis par leurs membres.

Didier Helleboid, vice-président de la Chambre d'agriculture, en charge des questions d'aménagement du territoire, salue tout un chacun et s'excuse pour son retard dû à une réunion de travail. Pour rebondir sur les propos de Jean-Louis Carlier, il se demande s'il n'y aurait pas un intérêt à organiser un atelier spécifique agricole, afin que les exploitants agricoles ne se retrouvent pas au milieu de tensions qui ne les concernent pas; l'idée étant de garder un peu de hauteur pour avancer dans la recherche du fuseau de moindre impact (et de ne pas aboutir trop vite à une négociation agriculteur par agriculteur).

Jean-Louis Carlier retient l'idée de préserver la cohérence d'une vue globale des agriculteurs sur l'ensemble des fuseaux potentiels à l'occasion des ateliers participatifs ; même si, in fine, au moment de la recherche du tracé, chaque intérêt local sera considéré et articulé avec l'intérêt global.

Claude Chardonnet soulève la question de savoir s'il faut à la fois prévoir la présence de quelques agriculteurs dans chaque atelier participatif géographique, et un atelier spécifique à l'agriculture.

Bernard Féry fait remarquer que si l'agriculture est une donnée fondamentale, le contact avec les riverains est important, même si parfois il peut y avoir de la cacophonie dans la concertation. L'ensemble des acteurs en présence lui semble donc essentiel pour composer les ateliers participatifs.

Alain Hespel, président de l'association économique Pévèle demain, estime que les ateliers participatifs ont été présentés comme un lieu d'échange sur le vécu, le ressenti des riverains par rapport à la ligne actuelle et future, dans un cadre sociologique. Il lui semble par conséquent que ces ateliers sont tout à fait compatibles avec un atelier spécifique à l'agriculture, qui serait plus technique, plus enclin à avoir un rôle d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage. Ce ne sera pas, en effet, ni les mêmes sujets qui seront abordés, ni la même méthodologie.

Didier Hellebois répond qu'il ne rejoint ni l'une, ni l'autre des deux positions, mais qu'il ne cherchera pas à s'imposer. Il entend seulement défendre la ligne politique tenue jusqu'alors par la Chambre d'agriculture. Selon lui, la concertation ne veut pas dire que le projet reprendra forcément 100 % de ce que demandent les agriculteurs.

Son idée d'insérer les agriculteurs dans un atelier spécifique ne veut pas dire qu'il s'agit de parler d'aspects plus techniques, mais bien de proposer un fuseau de moindre impact, comme cela est demandé, voire de se rapprocher d'une ligne. Il rappelle que le projet va passer en grande majorité dans des plaines agricoles et que, si un ou deux agriculteurs seulement sont présents dans les ateliers participatifs, ils risquent d'avoir des difficultés à faire entendre leur point de vue. Il remarque qu'en inter-commission comme en instance de concertation, le choix de la commission Agriculture n'a pas forcément primé, même si elle s'y est retrouvée.

Il craint que, dans les ateliers participatifs, la position des agriculteurs perde en cohérence, et qu'il ne puisse plus la défendre en bureau, en session de chambre, voire dans d'autres instances. Par exemple, les agriculteurs vont certainement recommander collectivement que la ligne ne passe pas dans certains endroits. Il ne voit donc pas d'intérêt d'aller dans les deux ateliers.

Claude Chardonnet propose d'éclairer ce premier échange à l'aune du second point à l'ordre du jour, le fuseau de moindre impact.

La recherche du fuseau de moindre impact

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, présente la démarche de recherche du fuseau de moindre impact à l'intérieur du corridor Est.

Cf. Annexe 3 : fuseaux de moindre impact

Elle indique, en préambule, qu'il s'agit de documents de travail qui doivent servir de base à la discussion pour les différentes commissions.

Christine Lombard explique les premiers critères pris en compte pour proposer des fuseaux envisageables : l'habitat, mais aussi les activités économiques, les équipements, les milieux naturels, les sites inscrits, etc.

Elle précise que les cartes ont été présentées pour la première fois en commission Paysages la semaine précédente (le 28 juin 2013) et qu'un certain nombre de remarques, suggestions d'amélioration ont déjà été prises en compte.

Sur la carte de l'Arrageois, Christine Lombard montre que trois fuseaux sont suggérés à ce stade, tous deux s'éloignant autant que possible de l'habitat, qu'il soit groupé ou dispersé.

Didier Hellebois remarque que le fuseau traverse une zone d'activités et un parc éolien. Il demande où en est le parc éolien, car un tel projet n'est pas neutre pour l'agriculture.

Jean-Louis Carlier dit que le parc éolien en est toujours au stade des études.

Christine Lombard précise que le corridor Est est assez large dans l'Arrageois, alors que dans le Bassin minier, le corridor est beaucoup plus étroit. Concernant la zone d'activités, il s'agit d'un projet de la CAHC (Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin). RTE a rencontré les représentants de la CAHC et il semblerait qu'il soit possible de faire passer la ligne au-dessus d'un bassin de rétention d'eau qui sera aménagé.

Christine Lombard poursuit son exposé avec la description de la carte du Bassin minier, où le fuseau reprend exactement la largeur du corridor Est.

Elle explique que la commission Milieux naturels a suggéré le matin même que soit étudiée la possibilité d'élargir le fuseau, à la hauteur du Bois de l'Offlarde, un peu plus au Nord, pour s'éloigner encore des habitations au Sud.

Didier Hellebois s'interroge sur les modalités de compensation environnementale pour chaque arbre abattu. Il refuse qu'une éventuelle compensation environnementale pèse sur les terres agricoles.

Jean-Louis Carlier spécifie la règle: RTE doit planter *a priori* trois arbres pour chaque arbre abattu. Il précise que le secteur concerné est plutôt constitué de bosquets (arbres à tige courte) et qu'une concertation va démarrer avec le Conseil général du Pas-de-Calais et Eden 62, gestionnaire du site, afin de vérifier la compatibilité d'une tranchée forestière avec un corridor écologique sous la ligne existante et future.

Albert Lebrun, Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, remarque que s'il peut y avoir une équivalence en termes de biodiversité, il n'y aura pas d'équivalence de revenus pour le forestier qui travaille dans le massif, du fait que les arbres sous la ligne sont limités à 5 mètres.

Jean-Louis Carlier répond que le forestier qui travaille sous la ligne actuelle verra le même type de plantations réalisées sous la nouvelle ligne, et touchera une indemnité de compensation pour la période des travaux. Il indique néanmoins qu'il est trop tôt pour savoir ce qui sera fait concrètement sur le terrain.

Didier Hellebois signale qu'au sein de l'atelier spécifique à l'agriculture, ce type d'arguments va sûrement être mis en avant par la profession agricole, au titre des impacts du projet.

Jean-Louis Carlier évoque le terme « rédhibitoire » qui a été utilisé en commission Milieux naturels. Il explique que si le fuseau élargi à la hauteur de Leforest implique, après étude, un impact lourd pour les terres agricoles, RTE renoncera tout simplement à cette solution.

Albert Lebrun s'interroge sur la distance minimale entre le parc éolien et le projet.

Jean-Louis Carlier répond que tout dépend de l'antériorité d'un projet sur l'autre. Mais juridiquement, il n'y a pas de distance imposée. Il précise néanmoins que la pratique veut que cette distance soit équivalente à la hauteur du mât et de la pôle, mis bout à bout. RTE a prévu de se rapprocher de l'aménageur du parc éolien, afin d'en savoir plus sur le nombre d'éoliennes, sur leur puissance, sur l'avancement du projet d'un point de vue administratif.

Christine Lombard passe à la dernière carte distribuée qui représente le secteur de la Pévèle.

Elle indique que les fuseaux proposés évitent volontairement le mont de Mons-en-Pévèle, car d'aucuns considèrent l'actuelle ligne comme une balafre dans le paysage, une erreur du passé, que le projet doit corriger. Les deux ensembles de fuseaux passent donc soit à l'Est, soit à l'Ouest de la butte. Elle signale que l'habitat dispersé et les hameaux sont une caractéristique de ce secteur.

À l'Est, elle annonce que l'hypothèse envisagée initialement de suivre le couloir de ligne 400 kV existant entre Avelin et Mastaing, est finalement impossible au niveau de Mérignies, en raison du développement du bâti; une nouvelle ligne surplomberait forcément des habitations, ce que RTE, à l'issue du débat public, s'est fermement engagé à ne pas faire. Un passage « hors corridor » est donc proposé ponctuellement au Sud du hameau de la Rosière.

Effectivement, certaines zones d'habitats (cerclées de bleu sur la carte) avaient été initialement exclues du corridor, mais il s'avère, à l'instar de La Rosière, qu'ils constituent des passages permettant de contourner Mons-en-Pévèle par l'Est tout en évitant au maximum les habitations.

Elle précise, enfin, que suite à la réunion de la commission Milieux naturels, un fuseau additionnel sera porté sur la carte: il contourne Vincourt par l'Est pour revenir ensuite sur La Rosière.

Didier Helleboid demande s'il y a eu des réactions sur le fait de longer la forêt de Phalempin.

Jean-Louis Carlier confirme que la commission Milieux naturels a réagi par rapport à l'impact ornithologique d'un fuseau dans ce secteur. Il indique que la réponse de RTE a été de rappeler qu'une étude de percussion était en cours et que le travail de comparaison des fuseaux entre eux devait être mené à son terme.

Christine Lombard ajoute qu'il s'agit maintenant d'étudier toutes les possibilités au sein du corridor Est.

Albert Lebrun demande si les différents fuseaux identifiés impliquent, d'ores et déjà, des travaux plus ou moins longs.

Christine Lombard répond que la longueur de l'ouvrage et donc des travaux, la gêne occasionnée dans les secteurs sensibles sont autant de critères de comparaison entre les fuseaux.

Albert Lebrun mentionne que l'emprise de la ligne étant déjà de 40 mètres environ de large, si l'on rallonge la ligne de 5 km, ce sont autant d'hectares agricoles et de propriétés privées qui sont impactés en plus.

Alain Lemaire, exploitant à Avelin, Hameau de la Becque, fait remarquer également que plus le tracé est sinueux, plus les pylônes d'angle sont imposants.

Jean-Louis Carlier répond que ce ne sera plus le cas avec les pylônes Équilibre, qui ne permettent pas d'avoir des angles très forts, et donc impliquent des tracés en courbe sans pylônes d'ancrage.

Alain Lemaire demande si la neige collante comme celle de mars 2012 a été prévue dans la conception des pylônes.

Jean-Louis Carlier précise que cet épisode fut vraiment très exceptionnel et que dimensionner toutes les lignes pour l'endurer, aboutirait à un surcoût très élevé.

Claude Chardonnet retient qu'il y a une balance à réaliser entre des avantages et des inconvénients, les fuseaux en jaune étant une base de discussion, c'est-à-dire la matière sur laquelle exercer un œil critique.

Présentation de la phase 3 de l'étude agricole

Aurélie Dubien, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, rappelle l'objet de l'étude agricole à cette étape, qui est de faire un diagnostic du territoire dans le cadre de la recherche du fuseau de moindre impact.

Cf. Annexe 4 : étude agricole

Albert Lebrun s'interroge sur la manière dont les propriétaires vont être informés de cette étude agricole.

Jean-Louis Carlier répond qu'il est encore trop tôt pour impliquer les propriétaires, ce qui interviendra au moment de la recherche des tracés. Il propose néanmoins que dès décembre 2013, quand le fuseau de moindre impact sera choisi, une communication soit faite aux propriétaires concernés pour expliquer la démarche itérative en cours, à savoir la recherche d'un tracé de moindre impact durant le premier semestre 2014, puis dans le tracé retenu, l'identification des lieux de supports pour les pylônes.

Aurélie Dubien reprend son exposé relatif à la localisation des points spéciaux dans le corridor Est (aires de stockage, parcelles drainées, etc.).

Didier Helleboid et Albert Lebrun se demandent si ce niveau de détail est indispensable, sachant que la principale gêne est l'emplacement du support, car il ne doit pas être situé au-dessus d'un collecteur.

Albert Lebrun considère qu'il faut affiner surtout les limites de parcelles, car il peut y avoir par exemple deux propriétaires pour une parcelle.

Louis Dufraine, Président de la propriété privée rurale du Nord, fait remarquer que le préjudice pour les propriétaires n'est pas provisoire - comme pour les exploitants - mais définitif. Il demande quelle est la différence de coût entre une ligne aérienne et une ligne enterrée.

Jean-Louis Carlier répond que le rapport est d'environ 1 à 6 à coûts complets (sur la durée de vie de l'ouvrage) entre les deux solutions. La ligne aérienne est estimée aujourd'hui à environ 60 millions d'euros. Pour enfouir la ligne, il faudrait 340 millions d'euros.

Louis Dufraine souhaite savoir si l'enfouissement est envisageable dans les passages un peu stratégiques, par exemple en présence d'une Znieff.

Jean-Louis Carlier argue que sans même parler du coût, il y a des problèmes techniques certains car un tel procédé (enfouissement d'une ligne 400 kV de cette puissance) ne s'est encore jamais fait au monde. De plus, l'impact environnemental serait fort et certainement irréversible dans une zone humide: une tranchée de 20 m de large sur 2 m de profondeur est en effet nécessaire, ainsi qu'une piste de 10 m de large pour la dépose du matériel et le passage des engins. Il explique que depuis le débat public, RTE a apporté tous les éléments factuels qui montrent qu'un enfouissement ne peut être retenu.

Aurélié Dubien termine sa présentation en indiquant que deux autres études pourraient être menées en parallèle, à savoir l'étude agro-pédologique et l'étude hydraulique.

Didier Hellebois considère que l'étude hydraulique devrait être commencée rapidement, que ce soit pour les eaux de surface ou pour les eaux souterraines.

Jean-Louis Carlier acquiesce et estime que l'étude agro-pédologique ne doit pas attendre non plus la définition du tracé. Il faut néanmoins qu'il y ait un peu moins d'hypothèses de fuseaux.

Anne Nicolas, Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais, signale que les résultats de la phase 3 de l'étude agricole ne seront pas disponibles au moment de la prochaine réunion de la commission Agriculture au mois de septembre. Les enquêtes auprès des agriculteurs sont en effet prévues en septembre/octobre en fonction du calendrier agricole (moissons, etc.).

Didier Hellebois estime qu'une réunion d'information pour les exploitants agricoles concernés par les fuseaux et les responsables agricoles, devrait de prime abord être organisée début septembre 2013, afin que RTE présente le projet au stade où il en est maintenant.

Claude Chardonnet retient que cette réunion prendra la forme d'un groupe de travail avec les agriculteurs, la Chambre d'agriculture et RTE.

Jean-Louis Carlier se demande s'il faut prévoir une réunion avec les agriculteurs dans le secteur de la Pévèle/Moncheaux, dans l'Arrageois, ainsi que dans le Bassin minier.

Aurélié Dubien précise qu'à ce jour la Chambre d'agriculture estime entre 150 et 200 le nombre d'agriculteurs présents dans le corridor Est.

Anne Nicolas ajoute qu'il peut très bien n'y avoir aucun agriculteur intéressé par une telle réunion dans le Bassin minier.

Jean-Louis Carlier conclut qu'il faut prévoir à minima deux réunions et peut-être une troisième le cas échéant.

Claude Chardonnet demande si la prochaine réunion de la commission Agriculture peut être fixée et si le principe de la présence d'agriculteurs à titre individuel pour les ateliers participatifs de la commission Paysages est retenu.

Jean-Louis Carlier est d'avis qu'il faut laisser le choix aux agriculteurs de contribuer ou pas aux ateliers participatifs, car ils sont complémentaires avec la réunion d'information.

Création de groupes de travail

Jean-Louis Carlier explique que l'idée des groupes de travail est de réunir trois, quatre, cinq personnes maximum, « experts » du domaine visé.

Le diagnostic électrique notamment s'appuie sur un cahier des charges qui a été repris du projet Cotentin Maine ; il mérite donc d'être adapté au projet Avelin-Gavrelle, même s'il semble déjà assez complet.

Un diagnostic électrique a été envisagé, avant et après le projet, afin de faire le point sur les perturbations éventuelles, les courants parasites, que ce soit pour les bâtiments d'élevage, les bâtiments d'exploitation et les locaux d'habitation. Jean-Louis Carlier propose que le groupe de travail réfléchisse et valide ce cahier des charges (il sera le même pour les deux états des lieux, initial et « après-projet »). Il demande qui est intéressé pour y participer.

Didier Hellebois estime qu'il est préférable de privilégier la rencontre physique aux échanges de mails pour cette validation.

Vincent Fournier, GDS (Groupement de défense sanitaire), confirme qu'il y aura bien quelqu'un du GDS, vétérinaire ou technicien dans ce groupe de travail sur le diagnostic électrique. Il demande si le groupe pourra s'appuyer sur quelqu'un du service Bâtiment de la Chambre d'agriculture. Cela lui semble incontournable.

Didier Hellebois confirme que la question a été soulevée avec Jean-Michel Bigotte et qu'il n'y a pas de problème.

Anne Nicolas propose qu'un exploitant soit également choisi avec Jean-Michel Bigotte.

Jean-Louis Carlier ajoute qu'il faut aussi un cahier des charges pour les audits sanitaires et zootechniques.

Vincent Fournier évoque à nouveau les services de la Chambre d'agriculture, qui sont compétents, notamment le service Productions animales et son responsable Fabrice Riquier, auquel s'associera le GDS.

Jean-Louis Carlier propose que le cahier des charges de Cotentin Maine soit également envoyé comme base de travail pour le groupe sur l'audit sanitaire.

Il signale qu'il restera le cahier des charges de l'étude hydraulique à élaborer, même s'il est préférable d'attendre que le fuseau de moindre impact soit engagé.

Didier Hellebois suggère d'associer Daniel Février de la Chambre d'agriculture, qui verra quelle personne est la plus compétente sur le sujet qui conjugue eaux de surface et eaux souterraines.

Relevé des points clés

Claude Chardonnet retient les points clés suivants :

- Sur la recherche des fuseaux, en l'état actuel des données livrées par RTE, plusieurs points d'attention ont été soulignés par la commission Agriculture :
 - Passage du fuseau à la hauteur du parc éolien et de la zone d'activités de la CAHC : la concomitance des projets pourrait ne pas être neutre pour la profession agricole.
 - Éventuelle limitation des hauteurs d'arbres pour les nouvelles zones d'exploitation forestière et impact des compensations en cas de nouvelle tranchée forestière au niveau du bois de l'Offlarde
 - La longueur des fuseaux qui impacte en proportion les terres agricoles traversées.

Didier Hellebois suggère que le calcul simple de la longueur de chaque fuseau soit communiqué en amont.

Claude Chardonnet retient aussi :

- La question des propriétaires et du moment auquel ils seront informés sur le fuseau de moindre impact et sur la démarche qui va les concerner pour le tracé et la localisation des pylônes.
- La commission Agriculture a évoqué le fait que l'expertise hydraulique concerne à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines.

- L'étude pédologique attendra que soit choisi le fuseau de moindre impact.
- À propos de l'étude agricole, les résultats ne seront pas livrés avant la réunion de la commission Agriculture de septembre. Cette étude fera l'objet de deux ou trois réunions d'information spécifiques pour les exploitants concernés, en septembre sur l'étude agricole elle-même et sur les données qui ont été partagées aujourd'hui par RTE.
- Pour ce qui est des ateliers participatifs, il a été retenu la possibilité pour les agriculteurs d'y participer à titre individuel.
- Pour les groupes de travail « experts » sur les trois sujets évoqués, le principe à retenir est qu'après des échanges mails pour cadrer les sujets et atteindre les personnes compétentes, des rencontres physiques seront prévues.

Didier Helleboid rappelle une demande de la profession agricole qui est de voir installer des pylônes Équilibre tout le long de la nouvelle ligne.

Jean-Louis Carlier précise qu'à ce jour ce nouveau pylône sera installé sur 16 km entre Avelin et Courcelles-lès-Lens. Équiper toute la ligne reviendrait à un surcoût de 4 à 5 millions d'euros, qu'il faudrait alors rééquilibrer dans le budget aux dépens d'un autre poste non défini. L'équipe projet a sensibilisé le président du directoire de RTE et le directeur financier sur cette demande, que Jean-Louis Carlier a qualifié devant eux de forte et récurrente de la part de la commission Agriculture. Il considère, pour sa part, que cela fait partie de la concertation, de l'acceptabilité de l'ouvrage, qui va durer 60 ans. Il précise *a priori* que le pylône Équilibre ne se justifierait pas si la nouvelle ligne passait à proximité de lignes existantes à 90 kV ou 225 kV, car l'intérêt paysager de ce nouveau concept est qu'il n'y ait pas d'autres pylônes type « treillis » à proximité. Par contre, le pylône Équilibre serait intéressant dans le fuseau dans l'Arrageois longeant le couloir « TGV-A1 ».

Didier Helleboid souligne qu'il s'agit d'un des sujets sur lesquels la Chambre d'agriculture souhaite avoir une position d'ensemble, quels que soient les secteurs traversés par la future ligne. C'est une solution clairement de moindre impact. Il voulait le rappeler.

Jean-Louis Carlier a bien noté ce point et signale que la porte n'est pas fermée, même si cela ne sera pas simple.

Ferme témoin: l'organisation d'une visite

Jean-Louis Carlier rappelle que cette visite répond à une demande formulée par un membre de la commission Agriculture. Ce déplacement pourrait se faire, à la fin du mois d'août 2013 ou début septembre 2013, dans la Manche, où ce type de ferme existe, en présence des exploitants, des homologues de RTE localement et de la Chambre d'agriculture de la Manche. La ferme est implantée à proximité d'une ligne sous tension 400 kV.

Vincent Fournier confirme que le GDS sera présent. L'objectif, selon lui, est d'identifier les problématiques rencontrées par les éleveurs sur la ligne Cotentin Maine et de montrer à des éleveurs, susceptibles d'être concernés par la nouvelle ligne, la réalité concrète de l'impact d'une ligne 400 kV sur une ferme.

Jean-Louis Carlier propose que, dans un premier temps, ce déplacement se fasse avec des membres de la commission Agriculture (Maryse Moreau notamment) et des responsables de la Chambre d'agriculture, comme Jean-Michel Bigotte et Fabrice Riquier. Dans un deuxième temps, quand le fuseau de moindre impact sera trouvé et que le tracé sera en cours de définition, Jean-Louis Carlier propose qu'une seconde visite soit organisée en fonction des préoccupations et à la demande des éleveurs.

Didier Helleboid va essayer de participer à ce déplacement, car la Chambre d'agriculture de la Manche sera présente. Il propose qu'Albert Lebrun soit invité aussi.

Jean-Louis Carlier propose, pour la prochaine réunion de la commission Agriculture, de retenir la date du **mardi 12 novembre, entre 15h et 18h**. La date du 23 septembre prévue initialement est supprimée car l'étude agricole ne sera pas suffisamment avancée à cette date.

Dans l'intervalle, il suggère que la commission Agriculture fonctionne sous forme de groupes de travail.